



GUIDE DU TRI  
**MES DÉCHETS**

Les trier c'est bien,  
les **réduire** c'est  
encore mieux !

Bellegarde-Sainte-Marie, Belleserre, Bretx, Brignemont, Cabanac-Séguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Daux, Drudas, Garac, Grenade-sur-Garonne, Lagraulet-Saint-Nicolas, Laréole, Larra, Launac, Le Burgaud, Le Castéra, Le Grès, Menville, Merville, Montaigut-sur-Save, Ondes, Pelleport, Puységur, Saint-Cézert, Saint-Paul-sur-Save, Thil, Vignaux

# 9 GESTES SIMPLES

1. Recycler ses **biodéchets** (*compost, borne biodéchets, animaux*)



2. Eviter le **gaspillage alimentaire**



3. Apposer un « **STOP PUB** »

4. Eviter les produits **jetables** à usage unique



5. Acheter des produits **moins emballés** : *vrac, détail ou à la coupe, gros conditionnements, les recharges (lessive par exemple), les shampoings et savons solides, ...*



6. **Donner ou vendre** ce que je n'utilise plus

7. Boire l'**eau du robinet**



8. Utiliser des **piles rechargeables**



9. Trouver une **alternative à l'achat neuf** : *achat d'occasion, location, prêt, réparation, troc, fait maison (gâteaux, produits d'entretien et de beauté, potager, ...)*



# LONGUE VIE AUX OBJETS

## 👉 Fabriquer un objet a un impact environnemental fort :

la fabrication d'un réfrigérateur nécessite 31 fois son poids en matières premières, la production d'un kilo de coton pour nos jeans, consomme 5 000 à 25 000 litres d'eau.

## Pour limiter cet impact : prolonger la durée de vie de nos objets !

### ENTRETENIR

- > le détartrage régulier (cafetière, bouilloire, machine à laver, ...)
- > ne pas laver systématiquement les vêtements après les avoir portés qu'une seule fois prolonge leur durée de vie

### RÉPARER

- > soi-même :  
[epargnonsnosressources.gouv.fr/repairer-objets](http://epargnonsnosressources.gouv.fr/repairer-objets)  
repair'cafés ou cafés'Bricole
- > par un professionnel :  
trouver un réparateur près de chez soi :  
[www.reparateurs.artisanat.fr](http://www.reparateurs.artisanat.fr)

### CUSTOMISER, TRANSFORMER

transformer un jean en sac à main, une passoire en abat-jour, des couverts en porte-manteaux, ou encore repeindre un meuble un peu défraîchi pour lui redonner vie !

### VENDRE

via des applications ou des sites internet spécialisés, des vide-greniers, brocantes, bourses aux vêtements ou aux jouets.

### DONNER

à une recyclerie / ressourcerie, à une association, ou entre particuliers.



### QU'EST-CE QU'UNE RECYCLERIE ?

C'est une structure qui collecte, répare et/ou réemploie des objets pour les revendre et favoriser l'économie circulaire. Il existe des recycleries pour les meubles, les jouets, les vélos et même pour les matériaux de construction.

# GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## JE NE MÉRITE PAS DE FINIR À LA POUBELLE

**30 kg\*** d'aliments sont jetés  
chaque année par personne,  
dont **7kg**  
qui n'ont pas été déballés !



### Quelques astuces pour éviter le gaspillage alimentaire \* :

- veiller aux **dates de péremption** en magasin comme à la maison
- **préparer à l'avance** mes menus
- **lister les courses** dont j'ai besoin
- cuisiner les **restes**
- veiller à la **bonne conservation** des aliments

## DATES DE PÉREMPTION

### > DDM :

À consommer de préférence avant le...

La **date de durabilité minimale** (DDM) est une **date indicative**, elle s'applique à des produits de longue conservation (café, lait, jus de fruits, gâteaux secs, boîtes de conserve...), présentant une faible teneur en eau ou stérilisés. Une fois la date passée, la denrée ne présente pas de danger pour la consommation mais peut avoir perdu quelques qualités gustatives.

### > DLC :

À consommer jusqu'au...

La **date limite de consommation** (DLC) est la date après laquelle la consommation d'un produit est **susceptible de présenter un danger pour la santé**. Elle est indiquée sur les produits alimentaires périssables et emballés (viandes, charcuteries, plats cuisinés réfrigérés, yaourts, ...).



# STOP-PUB

**1** stop pub = **-12 kg**

d'imprimés non sollicités  
par personne et par an

**Tous les ans,  
des millions  
d'arbres  
finissent dans  
nos boîtes aux  
lettres !**

**ST-PUB  
=  
le pouvoir de dire NON**



**Stop-pub disponible  
gratuitement  
en Mairie ou  
à la Communauté  
de communes**

RÉDUISONS NOS DÉCHETS

**STOP PUB**



Non à la publicité  
Oui à l'info des collectivités

[WWW.HAUTSTOLOSANS.FR](http://WWW.HAUTSTOLOSANS.FR)

**MES DÉCHETS**  
GUIDE DU TRI

# LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La **collecte des déchets - ordures ménagères et tri** - est effectuée en porte à porte (bacs individuels) et/ou en points d'apports volontaires (bacs collectifs ou bornes de collecte) par les agents de la Communauté de communes.

Le **verre** est collecté dans des points d'apports volontaires (bornes) par un prestataire.

👉 Trouver le point d'apport volontaire le plus proche : [www.hautstolosans.fr/collecte-des-dechets](http://www.hautstolosans.fr/collecte-des-dechets)

*Le type de conteneur (individuel ou collectif) proposé aux habitants selon qu'ils résident en zone rurale, urbaine, lotissement ou résidence est définit par le schéma de collecte intercommunal.*



Collecte d'une borne enterrée par un agent de la CCHT

## AUTRES SERVICES DE COLLECTE

“ Je n'ai pas pu les revendre, les donner, les amener à la déchèterie ? ”

La Communauté de communes propose :

> Un **service payant de location de bennes pour les encombrants, gravats et déchets végétaux** en quantité importante.

Pour connaître les tarifs et disponibilités :

[www.hautstolosans.fr/location-bennes](http://www.hautstolosans.fr/location-bennes)

> Une **collecte mensuelle en porte-à-porte des gros encombrants** (canapé, armoire, matelas, ...).  
Gratuite sur inscription au 05 61 82 63 74.

## FINANCEMENT DU SERVICE

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale source de financement du service de collecte et de traitement des déchets. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la TEOM. La taxe apparaît sur le même avis d'imposition que celui relatif à la taxe foncière.

EMBALLAGES ET PAPIERS

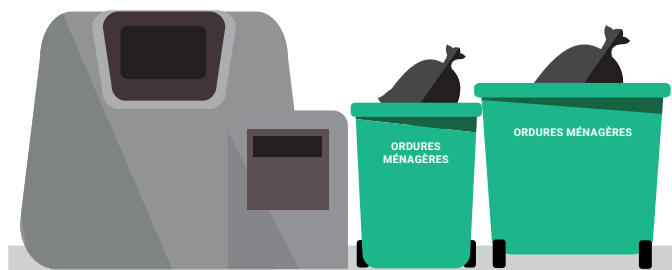


Bornes de collecte

Bac individuel

Bac collectif

ORDURES MÉNAGÈRES

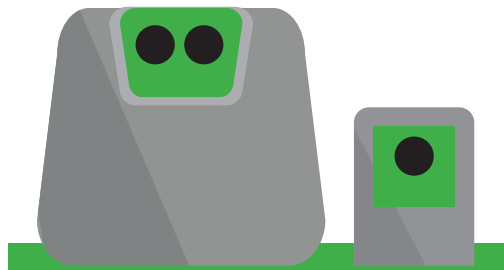


Bornes de collecte

Bac individuel

Bac collectif

EMBALLAGES VERRE



Bornes de collecte

## JE DISPOSE D'UN BAC INDIVIDUEL

Pour connaître les jours de collecte :  
[www.hautstolosans.fr/collecte-des-dechets](http://www.hautstolosans.fr/collecte-des-dechets)



### ✓ Bonnes pratiques

- Sortir mon bac la veille du jour de collecte (le soir)
- Déposer le bac sur le trottoir - pas sur la chaussée - de façon visible mais sans gêner le passage des piétons
- Rentrer le bac après la collecte
- Les nettoyer régulièrement

## **X** JE NE DÉPOSE AUCUN DÉCHET AU SOL

Déposer des déchets, sacs poubelles et cartons, au pied des bacs ou des bornes de collecte est **interdit** et passible d'une amende jusqu'à **1500€**.



# EMBALLAGES ET PAPIERS

## TOUS AU TRI !



Un **EMBALLAGE** est destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention, leur acheminement et à assurer leur présentation.

## EMBALLAGES PLASTIQUE

Flacons et bouteilles en plastique (produits alimentaires, d'entretien ou d'hygiène)



**Tous les sacs et sachets** : sacs de caisse, de congélation, de produits surgelés, de fromage râpé, de pain de mie, de bonbons, de chips.

**Tous les films** : films alimentaires, films de protection des packs d'eau ou de lait, films à bulles.

**Tous les autres emballages** : paquets de café, tubes de dentifrice, papiers de bonbons, blister, emballages de viennoiseries, barquettes en polystyrène.



## EMBALLAGES CARTON

Cartons, cartonnettes, suremballages, boîtes à œufs en carton, cartons de pizza, boîtes de gâteaux, briques alimentaires.



IMPORTANT

- vidés
- avec bouchons
- non imbriqués
- en vrac



## EMBALLAGES METAL

Bouteilles métalliques, bombes aérosols, conserves, canettes, barquettes, feuilles d'aluminium.



**Tous les petits métaux :**

Capsules de café en aluminium, tubes et plaquettes de médicaments vides, couvercles, opercules, bougies chauffe-plats, capsules de bouteilles de bières ou de pétillants.



## PAPIERS



Feuilles, enveloppes (même avec fenêtre), blocs notes, cahiers (même à spirale), journaux, magazines, catalogues, publicités



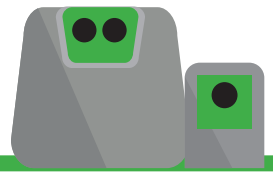
UN DOUTE, UNE QUESTION :

05 61 82 63 74

[WWW.HAUTSTOLOSANS.FR](http://WWW.HAUTSTOLOSANS.FR)

MES DÉCHETS  
GUIDE DU TRI

# EMBALLAGES EN VERRE



| Pots, bocaux, bouteilles, flacons de parfum

**MERCI!**

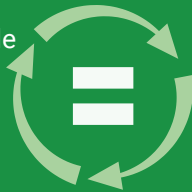
Vidés, inutile de les laver

Sans leurs bouchons en liège,

Mettre les couvercles métalliques et en plastique dans le conteneur jaune

**Déposer entre 8h et 21h** (pour la tranquillité du voisinage)

1 bouteille triée



1 nouvelle bouteille fabriquée

**LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI**



Vaisselle, miroirs, vitres, vases, ...



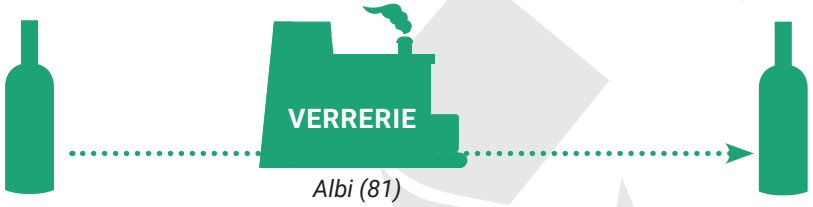
Ampoules



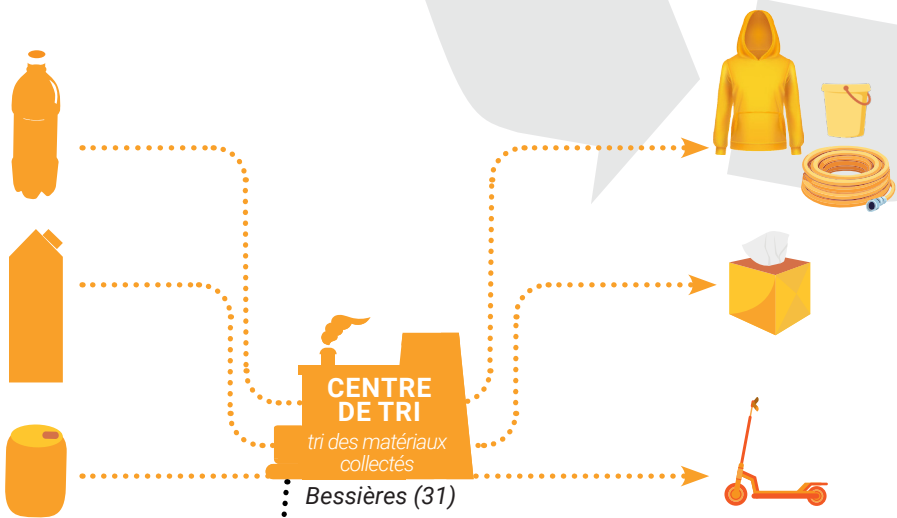
> à déposer dans les bornes situées à l'entrée des magasins qui les vendent ou en déchèterie

# QUE DEVIENNENT-ILS ?

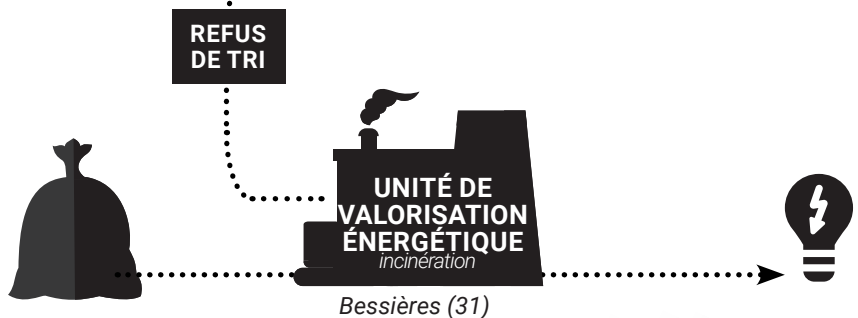
EMBALLAGES VERRE



EMBALLAGES ET PAPIERS



ORDURES MENAGÈRES



# FOIRE AUX QUESTIONS

## **Pourquoi trier ? Tout part au même endroit !**

**Faux.** Les bennes collectent séparément les bacs et bornes de tri et d'ordures ménagères. Les collectes d'ordures ménagères vont au centre d'incinération alors que celles des emballages et papiers vont au centre de tri. Si des bacs ou bornes de tri sont collectés avec les ordures ménagères, c'est que leur contenu est non conforme (emballés en sacs, ordures ménagères, verre, ...).

## **Est-ce que je peux jeter mes emballages triés dans un sac ?**

**Non.** Il est impératif de les jeter dans les bornes ou bacs en vrac et non dans un sac. En effet, ce geste est essentiel pour permettre au centre de tri de séparer correctement les matières. La chaîne de tri ne permet pas de trier les déchets regroupés dans des sacs, ils sont alors envoyés en refus de collecte et incinérés avec les ordures ménagères.

## **Peut-on imbriquer les emballages pour gagner de la place ?**

**Non,** vous ne pouvez pas mettre votre bouteille de lait dans le paquet de céréales !

Sur la chaîne de tri, les emballages imbriqués ou emboîter sont traités comme des refus de tri : ils ne sont donc pas recyclés mais incinérés avec les ordures ménagères.

En revanche, pour gagner de la place, vous pouvez aplatir et compresser vos emballages (bouteilles en plastique dans le sens de la longueur)



## **Peut-on jeter des gros cartons dans la borne ou le bac jaune ?**

**Non,** les gros cartons brun d'emballage sont à apporter en déchèterie.

Du fait de leur taille, ils prennent beaucoup de place dans les bacs ou bornes.

De plus, ces cartons trop volumineux peuvent provoquer un dysfonctionnement de la presse du camion de collecte ou boucher la borne de tri.

## **Pourquoi tous les "verres" ne vont pas dans la borne à verre ?**

**Tous les emballages en verre sont recyclables :** bouteilles, bocaux, pots, etc.

*N'oubliez pas les flacons de parfum, de déodorant, les pots de cosmétique ou même d'épices.*

**Attention,** pas de vaisselle ou d'assiette, ni de vase, de miroir ou de vitre qui sont à déposer en déchèterie.

Le verre culinaire et la vaisselle « en verre » ont une composition chimique ainsi qu'une température de fusion différentes du verre d'emballage. Si ces deux types de verres sont mélangés, les emballages en verre issus du recyclage présenteront des défauts.



Consulter l'ensemble des questions :

[www.hautstolosans.fr/dechets-foire-aux-questions](http://www.hautstolosans.fr/dechets-foire-aux-questions)

# VÊTEMENTS ET TEXTILES

Le marché du vêtement d'occasion est en plein essor (applications mobiles de revente, collecte par certaines enseignes contre un bon d'achat, vide grenier, friperie). Les bornes de collecte du Relais, acteur incontournable de la valorisation des textiles et accessoires, permettent de collecter :



- Vêtements, foulards, écharpes, bonnets, maillots, sous-vêtements, collants, cravates, chaussettes
- Linge de maison : serviettes, draps, nappes, torchons
- Chaussures
- Petite maroquinerie (sacs à main, ceintures)

Selon leur état, les textiles et chaussures collectés, seront re-portés ou recyclés :

- les articles en bon état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export
- les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie, composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique



**MERCI !**

Même usés ou déchirés  
Propres et secs  
Dans un sac de 30l bien fermé  
Chaussures attachées par paires



Pour trouver la borne la plus proche :  
[refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte](http://refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte)

**MES DÉCHETS**  
GUIDE DU TRI

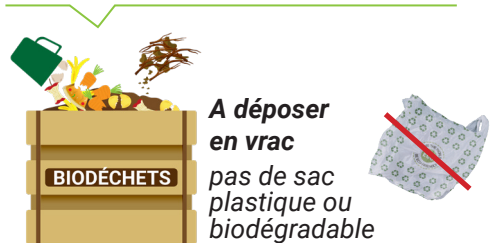
# DÉCHETS DE CUISINE

30 % de nos ordures ménagères sont constituées de biodéchets

Afin de permettre à chacun de composter ses biodéchets, quel que soit son type d'habitation, la Communauté de communes propose :

- une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire en centre bourg
- la mise en place de composteurs partagés en centre bourg ou pour les habitats collectifs
- des informations au compostage comprenant la remise gratuite d'un composteur pour les personnes disposant d'un jardin

- Épluchures de fruits et de légumes (y compris pelures d'oignons, d'ail, d'agrumes) et leurs noyaux, pépins, coquilles (noix, noisettes, pistaches)
- Fruits et légumes immangeables, crus ou cuits
- Fanes de légumes
- Coquilles d'œufs écrasées
- Filtres et marc de café ou en dosette papier
- Thés et infusions en vrac ou en sachet papier
- Rouleaux et feuilles de papier essuie-tout, serviettes en papier, boîtes à œufs
- Feuilles mortes
- Fleurs fanées
- Branchages de petite taille
- Broyat, copeaux de bois



Pour en savoir plus sur le compostage, je télécharge le guide du compostage au jardin



[www.hautstolosans.fr/compostage](http://www.hautstolosans.fr/compostage)

## Bien choisir ses plantations permet de réduire le volume des déchets :

### Les arbres et arbustes

On privilégie les essences qui poussent moins vite ou moins haut telles que l'abélia, le chêne vert, l'azalée, le houx, le fusain du Japon etc.

On évite les haies de thuya, cyprès ou laurier qui vont générer des tailles importantes et des déchets difficilement compostables.

### Le gazon

On le préfère rustique. Le tondre à 5 cm avec une tondeuse recycleuse (mulching) qui va couper très finement l'herbe qu'on laissera sur place pour nourrir le sol.

## Donner une seconde vie à nos déchets végétaux

3 gestes pour rendre à la nature ce qu'elle nous a donné :

### Composter



### Broyer



### Pailler le sol



## Kiosque à broyat

La Communauté de communes organise avec les communaux des **Kiosques à broyat** : Vous déposez vos branches, elles sont broyées sur places et vous pouvez ensuite récupérer du broyat pour votre jardin.



Calendrier des «Kiosques à broyat» :  
[hautstolosans.fr](http://hautstolosans.fr)  
ou sur l'application Intramuros

# DÉCHETS SPÉCIAUX

## DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Ils sont à déposer dans les bornes situées à l'entrée des magasins qui les vendent ou en déchèterie.



Téléphones, grille-pains, sèche-cheveux, cartouches d'imprimante, piles, ampoules, ordinateurs, perceuses, congélateurs, consoles de jeux, ...

Je trouve le professionnel qu'il me faut pour acheter d'occasion, réparer, donner, revendre... : [longuevieauxobjets.gov.fr](http://longuevieauxobjets.gov.fr)



Les magasins ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf.

## MÉDICAMENTS

• Emballages vides, boîtes en carton et notices des médicaments

• Emballages **non vides** >>> + Pharmacie

⚠ Ne pas les jeter à la poubelle ou dans les toilettes, car ce sont des produits à base de substances chimiques actives qui peuvent polluer l'environnement.



## BOUTEILLES GAZ

Avec ou sans bulletin de consignation, vous pouvez ramener votre bouteille de gaz sans frais de reprise sur un point de vente de la marque de votre bouteille.

## PNEUS

Les particuliers peuvent déposer chez les distributeurs de pneumatiques jusqu'à huit pneus usagés par an et sans obligation d'achat.



Consignes et lieux de dépôts :

[agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/faire-dechets](http://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/faire-dechets)

En tant que particuliers, les habitants du territoire ont accès gratuitement aux déchèteries gérées par Decoset, sur présentation du **Pass déchèterie**.

(jours et horaires au 01.06.26)

## CADOURS

*Route de Puysegur*

mercredi, vendredi  
9h-12h15 et 13h45-18h  
samedi 9h-18h  
dimanche 9h-12h15  
fermée lundi, mardi et  
les jours fériés

## CORNEBARRIEU

*Chemin Saint-James*

lundi, mardi, mercredi,  
vendredi, dimanche  
9h-12h15 et 13h45-18h  
samedi 9h-18h  
fermée le jeudi et les  
jours fériés

## GRENADE

*Route de Saint-Cézert*

lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi 9h-12h15 et  
13h45-18h  
samedi 9h-18h  
dimanche 9h-12h15 et  
13h45-17h30  
fermée le mardi et les  
jours fériés



### DÉCHETS ACCEPTÉS :

- Gravats et inertes
- Déchets végétaux : feuilles, tontes, tailles, branchages
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Métaux
- Cartons
- Verre
- Emballages en plastique
- Huile de vidange
- Batteries usagées, piles et ampoules
- Peintures, solvants
- Bois
- Éléments d'ameublement
- Papiers, journaux, revues



### DÉCHETS REFUSÉS :

- Déchets professionnels et assimilés
- Ordures ménagères et déchets putrescibles
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux,
- Déchets anatomiques
- Médicaments
- Amiante
- Cadavres d'animaux
- Produits explosifs ou radioactifs
- Véhicules ou bateaux hors d'usage
- Pneus
- Produits pyrotechniques (fusées à main, fumigènes, etc.)
- Bouteilles de gaz, bouteilles sous pression (plongée, oxygène, etc.)
- Extincteurs
- Terre

**HORAIRES, RÉGLEMENT,  
ACCÈS, PASS DÉCHÈTERIE**

Retrouvez toutes les infos sur  
[decoset.fr](http://decoset.fr)



# ORDURES MÉNAGÈRES



Les ordures ménagères sont les déchets que les foyers produisent et qui ne peuvent pas être triés ou recyclés dans les autres filières.

Attention ! Tous les emballages en plastique se trient  
**MAIS** tous les objets en plastique ne peuvent pas encore être recyclés ou valorisés.

C'est le cas des boîtes de conservation, des cintres, des cache-pots... qui sont à jeter avec les ordures ménagères.

C'est également le cas d'autres objets pour lesquels il n'existe pas aujourd'hui de solution de tri : les CD, albums photos plastifiés, la vaisselle cassée, les produits d'hygiène (couches, cotons, cotons-tige, rasoirs jetables, brosses à dents ou à cheveux, pinces...)



En sac,  
bien fermé



Déposer des sacs  
poubelles  
au pied des  
bacs ou bornes  
de collecte est  
interdit

**MERCI !**

Mouchoirs, gants, lingettes et masques à usage unique, sont à jeter avec les ordures ménagères.

# POUR ALLER PLUS LOIN

## JE LE TRIE OU JE LE JETTE ?

Téléchargez gratuitement l'application « GUIDE DU TRI »  
ou rendez-vous sur :

[citoyens.citeo.com/guidedutri](http://citoyens.citeo.com/guidedutri)

### L'appli qui fait tout, sauf sortir les poubelles



Avec le Guide du tri de Citeo,  
triez avec application



Service proposé par



Données personnelles



Téléchargez l'application Guide du tri !



Mon association,  
mon commerce,  
ma commune,  
mes actus,  
sont sur IntraMuros



Le Guide du tri est aussi  
présent dans l'application  
IntraMuros.

Le service de gestion  
des déchets y publie  
régulièrement des actus et  
infos pratiques.



MES DÉCHETS  
GUIDE DU TRI

**ET ON N'OUBLIE PAS :**



*Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !*

*Je réutilise, donne ou répare plutôt que de jeter.*



**decoset**

**CITEO**



**UN DOUTE , UNE QUESTION ?**

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS**

**Tél : 05 61 82 63 74**

**Courriel : [service-dechets@hautstolosans.fr](mailto:service-dechets@hautstolosans.fr)**

Rendez-vous sur :

**[WWW.HAUTSTOLOSANS.FR](http://WWW.HAUTSTOLOSANS.FR)**